

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2011

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2012 - (n° 3790)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 90

présenté par
M. Bur-----
ARTICLE 19

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« et produits, »,

les mots :

« , produits de santé, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.